

Référence : C.N.177.2024.TREATIES-XXI.6 (Notification dépositaire)

CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER
MONTEGO BAY, 10 DÉCEMBRE 1982

GUATEMALA : DÉSIGNATION DE CONCILIEURS EN VERTU DE L'ARTICLE 2 DE
L'ANNEXE V ET DÉSIGNATION D'ARBITRES EN VERTU DE L'ARTICLE 2
DE L'ANNEXE VII DE LA CONVENTION ¹

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de
dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 5 juin 2024.

(Traduction) (Original : espagnol)

Désignation de conciliateurs et d'arbitres :

M. Álvaro Rodrigo Castellanos Howell
M. Gustavo Adolfo Orellana Portillo
Mme Ana Cristina Rodríguez Pineda

Retrait à titre de conciliateur et d'arbitre :

M. Lesther Antonio Ortega Lemus

Le 6 juin 2024



¹ Voir notification dépositaire C.N.127.2014.TREATIES-XXI.6 du 27 mars 2014 (Désignation d'un conciliateur en vertu de l'article 2 de l'Annexe V et désignation d'un arbitre en vertu de l'article 2 de l'Annexe VII de la Convention : Guatemala).